

Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Blonay, le 25 mai 2022

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Alain Salanon (Verts et ouverts) déposée lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} mars 2022, intitulée « Mobilité douce dans le secteur de Clies – Mise en route dans le far west »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal, le délibérant a pris en considération l'interpellation de Monsieur Alain Salanon (VO) intitulée « Mobilité douce dans le secteur de Clies – Mise en route dans le far west ».

Ce dernier demandait à la Municipalité qu'elle réponde aux six questions suivantes :

1. Quand la construction du cheminement (chemin des Vignerons – chemin de Clies) est-elle prévue ?
2. Ne serait-ce pas l'occasion de commencer la réalisation du plan directeur communal en y intégrant le cheminement piétonnier entre le chemin de Clies et la route du Montéliza en utilisant le domaine public n° 11 ?
3. Comment rétablir la liaison interrompue avec la commune suite à la fermeture de la gare de Clies en 2019 par une remise à niveau du domaine public n° 12 existant ?
4. Où en est l'état de la concertation avec MVR et la Commune de Vevey pour l'accès à la mobilité douce entre Vevey Vignerons et la future zone d'activité de la Veyre-Derrey ?
5. Quelle est la planification de réalisation des cheminements du plan directeur ?
6. La coordination est-elle assurée avec le projet d'agglomération ?

La Municipalité a l'avantage de répondre aux questions de la manière suivante :

⁽¹⁾ Concernant le projet de construction du cheminement entre les chemins des Vignerons et de Clies, celui-ci est en cours d'élaboration. L'empiètement du projet sur fonds privés rend l'opération difficile. Des discussions sont en cours avec MVR afin de redéfinir le tracé et de limiter au maximum l'emprise sur fonds privé. Ensuite, le projet pourra être soumis à l'enquête publique.

⁽²⁾⁽³⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾ Comme déjà évoqué lors d'une précédente réponse de la Municipalité, les planifications directrices en termes de mobilité dont disposent actuellement la commune datent du début des années 2000, et sont en grande partie devenues caduques.

En 2019, un outil appelé « vision intercommunale de mobilité douce » a été élaboré par les communes de l'époque soit : Blonay et St-Légier-La Chiésaz. Cet outil a permis de renforcer plusieurs axes et de démarrer l'étude de différents projets. Cependant, cette vision ne comprend pas l'ensemble des différents modes de transports et elle n'a pas été soumise à l'organe législatif. Dès lors, elle ne peut être utilisée comme planification supérieure pour l'élaboration d'une stratégie communale de mobilité.


La Municipalité est consciente de la nécessité d'une vision actualisée du nouveau territoire communal en ce qui concerne la mobilité. Elle a donc décidé d'entreprendre les démarches en vue de l'élaboration d'un Plan directeur communal des mobilités. Le cahier des charges pour l'établissement de ce document est sur le point d'être finalisé, celui-ci permettra d'organiser l'appel d'offres au mandataire. En ce qui concerne la planification pour l'aboutissement d'un tel outil, celle-ci sera établie en coordination avec le mandataire choisi et dépendra également des résultats des participations citoyennes. Il est envisageable de disposer d'un tel document, approuvé par le Canton, au cours de la deuxième moitié de l'année 2023. Quant au planning pour la réalisation des mesures, ceci dépendra des opportunités territoriales, mais aussi financières de la Commune. La coordination au niveau du plan d'agglomération de 5^{ème} génération sera évidemment exécutée et nous sommes confiants que certaines mesures puissent être financées via un subventionnement fédéral.

(4) Enfin, l'accès à la nouvelle halte « Vevey-Vignerons » sera possible via un nouveau cheminement depuis l'avenue de Beauregard et d'un nouveau cheminement depuis l'avenue de Gilamont. Ce dernier permettra l'accès direct, via les cheminements existants, à la future zone d'activités de la Veyre-Derrey. Ces cheminements seront construits dans le cadre des travaux de la nouvelle halte.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner